

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour l'exercice 2023

au montant de EUR ---- 10 638,20 € ----
(en toutes lettres) dix mille six cent trente-huit virgule vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2023

Le chef de service,



Le présent rôle de l'exercice 2023 a été arrêté à la somme dix mille six cent trente-huit virgule vingt euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de dix mille six cent trente-huit virgule vingt euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....